



Genève, le 7 septembre 2022

Le Conseil d'Etat

3691-2022

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
(DETEC)
Madame Simonetta SOMMARUGA
Conseillère fédérale
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Concerne : consultation fédérale sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

Madame la Conseillère fédérale,

Nous faisons suite au projet d'arrêté fédéral mis en consultation portant sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération suite à l'examen par l'Office fédéral du développement territorial des Projets d'agglomération de quatrième génération.

En premier lieu, nous tenons à vous faire part de notre grande satisfaction concernant les résultats provisoires du Projet d'agglomération pour le Grand Genève. Nous saluons en particulier le soutien apporté par la Confédération au développement vertueux de notre agglomération à travers le mécanisme du trafic d'agglomération. Nous soulignons en particulier l'appui apporté aux mesures accompagnant l'extension de la gare de Cornavin ainsi qu'à la réalisation de deux nouveaux trams transfrontaliers.

Nous comprenons la volonté, que nous partageons, du Conseil fédéral de voir se concrétiser les mesures des générations précédentes. Nous regrettons toutefois que cela se traduise par une réduction forfaitaire de 5% appliquée au taux de financement fédéral du Projet d'agglomération Grand Genève.

Toujours est-il que la concrétisation des mesures des Projets d'agglomération reste une priorité pour le canton de Genève et notre agglomération transfrontalière.

Pour le surplus, vous trouverez en annexe le questionnaire de la consultation.

Vous remerciant de la prise en compte de ces éléments dans la finalisation de l'arrêté fédéral, recevez, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations les meilleures.

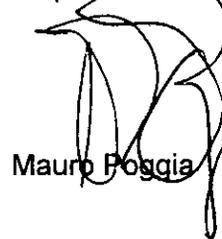
AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :



Michèle Biggioni

Le président :



Mauro Poggia

Annexe mentionnée



Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2024 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération

1- Approuvez-vous les grandes lignes du projet (en particulier le montant de la contribution à verser par la Confédération) ?

Nous approuvons les grandes lignes du projet d'arrêté fédéral mis en consultation. L'ordre de grandeur du montant de la contribution à verser par la Confédération semble adéquat. Nous notons toutefois que le montant global de 1.3 milliard de francs prévus pour l'ensemble des agglomérations est en retrait par rapport au montant global prévu pour le Projet d'agglomération 3 (pour mémoire, 1.41 milliard de francs).

2- Des aspects ont-ils, d'après vous, été insuffisamment pris en considération ? Si oui, lesquels ?

Nous considérons que les différents aspects nécessaires ont été pris en considération.

3- Avez-vous des remarques à formuler au sujet du contexte présenté dans le projet (chapitre 1 du rapport explicatif) ?

Pas de remarque.

4- Approuvez-vous la procédure d'examen des projets d'agglomération de la quatrième génération du programme en faveur du trafic d'agglomération ainsi que les résultats de cet examen (chapitre 2 du rapport explicatif) ? Dans la négative, quels sont d'après vous les ajustements nécessaires ?

La procédure d'examen est bien expliquée et claire.

Nous relevons en particulier les différentes explications portant sur les résultats comparés entre agglomérations.

S'agissant du taux de financement fédéral résultant de l'examen, nous regrettons, tout en comprenant le mécanisme, l'application d'une réduction forfaitaire de 5%.

5- Avez-vous des remarques à formuler au sujet des commentaires relatifs aux dispositions de l'arrêté fédéral (chapitre 3 du rapport explicatif) ?

Pas de remarque.

6- Avez-vous des remarques à formuler au sujet des conséquences présentées dans le projet (chapitre 4 du rapport explicatif) ?

Pas de remarque.

7- Avez-vous des remarques à formuler au sujet des aspects juridiques présentés dans le projet (chapitre 5 du rapport explicatif) ?

Pas de remarque.

8- Avez-vous des remarques à formuler au sujet des divers projets d'agglomération ou des mesures qu'ils contiennent ?

Nous souhaitons en particulier relever notre grande satisfaction concernant les mesures retenues pour le Projet d'agglomération 4 du Grand Genève et les explications fournies par l'Office fédéral du développement territorial concernant l'évaluation de ces mesures.

9- Souhaitez-vous formuler d'autres remarques à propos du projet mis en consultation ?

Nous réitérons notre demande que le Groupement local de coopération transfrontalière Grand Genève soit formellement consulté dans le cadre des différentes consultations en lien avec le trafic d'agglomération en tant que collectivité régionale.